

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi 10 juin 2024, Centre des Loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Johane Patenaude
Siège #2 - Jean-Guy Levasseur
Siège #3 - Lise Bernier
Siège #5 - France Jutras
Siège #6 - Manon Jolin

Est/sont absents:
Siège #4 - Christina Pinard

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Drolet. Monsieur Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. Madame Karine Rouleau assiste également à la présente séance à titre de secrétaire administrative.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Gilles Drolet constate le quorum. La séance est ouverte par le mot de bienvenue de monsieur Drolet adressé à tous les conseillers(ères) et personnes présentes. La convocation a été faite selon les dispositions du code municipal et dans les délais prescrits par celui-ci.

24-06-8180

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Octroi de contrat à l'entreprise FNX Innov pour la surveillance des travaux relative à la réfection des rues de la Chapelle, Archambault et Hobson
- 4 - Octroi de contrat à l'entreprise FNX Innov pour la surveillance des travaux relative à la réfection de la rue St-François
- 5 - Autorisation au maire de procéder à l'octroi d'un mandat à un consultant en ressources humaines et management pour trouver des candidatures pour accompagner le comité des ressources-humaines dans le processus d'embauche d'un adjoint à la direction générale
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS CI-HAUTS MENTIONNÉS UNIQUEMENT
- 7 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Johane Patenaude
Appuyée par Mme France Jutras
Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 5

Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

3 - Octroi de contrat à l'entreprise FNX Innov pour la surveillance des travaux relative à la réfection des rues de la Chapelle, Archambault et Hobson

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 1er mai 2024 pour la surveillance des travaux relative à la réfection des rues de la Chapelle, Archambault et Hobson;

CONSIDÉRANT QUE qu'une entreprise a déposé une soumission avant la date limite du 30 mai 2024 à 13h30 et que celle-ci a été étudiée et jugée conforme par le directeur général et greffier-trésorier, M. Claude Lebel.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection formé par M. Lebel selon le règlement de gestion contractuelle 242-2022, s'est rencontré afin d'évaluer l'offre de service reçue et que celle-ci s'est montrée positive et ayant obtenu un pointage de 86,3 %;

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu

QUE la municipalité accorde le mandat de surveillance des travaux pour la réfection des rues de la Chapelle, Archambault et Hobson à l'entreprise FNX Innov au montant de 131 393,43 \$ taxes incluses.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 5

Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

4 - Octroi de contrat à l'entreprise FNX Innov pour la surveillance des travaux relative à la réfection de la rue St-François

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 1er mai 2024 pour la surveillance des travaux relative à la réfection de la rue Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE qu'une entreprise a déposé une soumission avant la date limite du 30 mai 2024 à 13h30 et que celle-ci a été étudiée et jugée conforme par le directeur général et greffier-trésorier, M. Claude Lebel;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection formé par M. Lebel selon le règlement de gestion contractuelle 242-2022, s'est rencontré afin d'évaluer l'offre de service reçue et que celle-ci s'est montrée positive et ayant obtenu un pointage de 86,3 %;

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Lise Bernier

24-06-8181

Il est résolu,

QUE la municipalité accorde le mandat de surveillance des travaux pour la réfection de la rue St-François à l'entreprise FNX Innov au montant de 106 305,89 \$ taxes incluses.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 5
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-06-8182

5 - Autorisation au maire de procéder à l'octroi d'un mandat à un consultant en ressources humaines et management pour trouver des candidatures pour accompagner le comité des ressources-humaines dans le processus d'embauche d'un adjoint à la direction générale

CONSIDÉRANT QUE la réforme administrative adoptée en septembre 2022 contenue dans la résolution 22-09-7658 prévoyait l'embauche d'une ressource pour combler le poste d'adjoint au directeur-général;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail qui repose sur le directeur-général greffier-trésorier est trop imposante compte-tenu des nombreux projets en cours et en développement dans la municipalité particulièrement en ce qui a trait à l'aspect greffier-trésorier;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

DE procéder à la recherche d'un adjoint (e) à la direction générale.

QUE le maire soit mandaté pour signer le mandat de recherche et tout autre document visant ledit mandat qui sera confié à une firme de consultant en ressources humaines et management pour trouver des candidatures pour accompagner le comité des Ressources-Humaines dans le processus d'embauche d'un adjoint à la direction générale.

QUE le montant de cette dépense s'élève à approximativement 3000 \$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Lise Bernier
France Jutras

En faveur: 3
Contre: 2

Ont voté contre:

Jean-Guy Levasseur
Manon Jolin

Adoptée à la majorité

**6 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS CI-HAUTS MENTIONNÉS
UNIQUEMENT**

Le maire et les conseillers répondent aux questions des citoyens présents.

24-06-8183

7 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Johane Patenaude, appuyé par Mme Lise Bernier, il est résolu de lever la séance à 18h08.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 5
Contre: 0

Ont voté contre:

Adoptée à l'unanimité

Gilles Drolet
Maire

Claude Lebel
Directeur général, greffier-trésorier

Je, Gilles Drolet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.